



N°2022 - 76

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-neuf septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Mme ARHARBI Nadia - M. BAGNASCO Sylvain - M. BALLAND Eric - M. BERTOLOTTI Michael - Mme BEURTON Christelle - M. BELKACEM Smaïl du point n°9 « Perspective d'avenir pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées » au point n°15 « Divers » - Mme BONAN Mathilde - Mme BROSSARD Valérie - Mme CHAMPION Sophie - Mme CINTAS Marie-Rose - Mme DANOVARO Martine - M. EHRHARDT Vincent - M. FRASCHINI Patrick - M. GUILBERT Matthieu - Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent - Mme NOIROT Isabelle - Mme POCH Stéphanie - M. ROGER Dominique - Mme ROSER Jennifer - M. ROTUREAU Anthony - M. SCHIVRE Marc - M. SIEGWARTH Daniel - M. SIMECSEK Florian - M. WACHOWIAK Yann

Absents ayant donné procuration :

M. CARRÉ Dominique donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à TACCONI Pierre - Mme VILLARRUBIA Elvire donne procuration à M. BALLAND Eric

Absents excusés : M. BELKACEM Smaïl du point n°1 « Communications » au point n°8 « Rabaissement de trottoir - Accord rue des Tilleuls »

Secrétaire de séance : Mme NOIROT Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28 du point n°1 au point n°8 et 29 du point n°9 au point n°15

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Maire annonce au Conseil Municipal la démission de Madame CINTAS Marie-Rose de son poste d'Adjointe au Maire.

Cette démission a été transmise par Madame CINTAS Marie-Rose à Monsieur le Sous-Préfet, qui l'a acceptée et l'a déclarée effective à compter du 13 septembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'une nouvelle Adjointe au Maire suite au poste laissé vacant.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 4 juillet 2021 portant création de huit postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération du 25 mai 2022 relative à la suppression du 8^{ème} poste d'Adjoint au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjointe au Maire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur SIMECSEK Florian a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs Monsieur WACIOWIAK Yann et Monsieur GUILBERT Matthieu.

Il a été ensuite procédé à l'élection de l'Adjointe au Maire,

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé dans l'urne une seule enveloppe. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	28
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

A obtenu :

Madame BONAN Mathilde : 24 voix pour
4 votes blancs

Madame BONAN Mathilde ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe au Maire au scrutin secret.

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations
A Guénange, le 30/09/2022**

Le Maire,
Pierre TACCONI

